

BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE PRESENTATION

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

L'article 107 de la loi Notre est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2020 du budget principal de la CC4R et des budgets annexes.

Le budget de la CC4R est composé de :

- Un budget principal qui permet à la CC4R d'assurer l'exercice de ses compétences et le fonctionnement de ses services
- Budgets annexes liés à des missions spécifiques :
 - o Budget annexe des ordures ménagères : ce budget retrace les dépenses et recettes de la CC4R liées à la collecte et au traitement des déchets, il est complètement indépendant du budget principal et est financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la réalisation des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif. Il doit être indépendant du budget principal et financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe du Port de Savoyeux : ce budget retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la gestion du Port de Savoyeux.
 - o Budget annexe de la ZAE de Côte Renverse : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.
 - o Budget annexe de la ZAE de Seveux : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.
 - o Budget annexe de la ZAE des Theillières: ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la viabilisation et à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.

BUDGET PRINCIPAL

La CC4R, comme de nombreuses collectivités, doit faire face à une baisse des dotations de l'État et à la hausse des dépenses notamment liées à des transferts de compétence imposés par l'État. Le budget primitif 2020 veille à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à maintenir un investissement significatif pour assurer un service public de proximité.

Ainsi, elles financent l'intégralité de ces projets sans augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises dont les taux n'ont jamais augmenté depuis la création de la CC4R et sont déjà largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la CC4R d'assurer le quotidien en regroupant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services.

Les recettes de fonctionnement 2020 se maintiennent.

Tout en continuant à financer les dépenses de fonctionnement des services qui sont contraintes au maximum.

Et en maintenant les engagements dans les différentes politiques :

- 169 400 € pour l'entretien de la voirie communautaire dont notamment la viabilité hivernale permettant un accès sécurisé à chaque centre bourg du territoire
- 100 000 € pour le déploiement de l'internet très haut débit
- Le service de transport à la demande dont le reste à charge est d'environ 10 000 € annuel
- 50 000 € pour le fonctionnement de la crèche de Dampierre et de la micro-crèche de Champlitte soit 40 places d'accueil du jeune enfant
- 56 300 € pour soutenir l'accueil des enfants durant les vacances scolaires en centre de loisirs (Champlitte, Dampierre sur Salon et Lavoncourt)
- 37 100 € pour soutenir les différentes associations locales dans l'animation du territoire (associations encadrant des jeunes de moins de 16 ans, associations organisant des manifestations culturelles, etc.)
- 72 800 € pour le tourisme dont 67 800 € à l'OT4R

Et en continuant les projets lancés l'année dernière :

- Une étude GEMAPI pour déterminer les modalités d'exercice de cette nouvelle compétence
- Une étude eau et assainissement pour définir les modalités d'organisation de ces futurs services dont la compétence sera transférée par la loi à la CC4R à horizon 2026
- Une OPAH visant à développer une politique incitative renforcée pour la rénovation de l'habitat ancien et le développement de l'offre locative

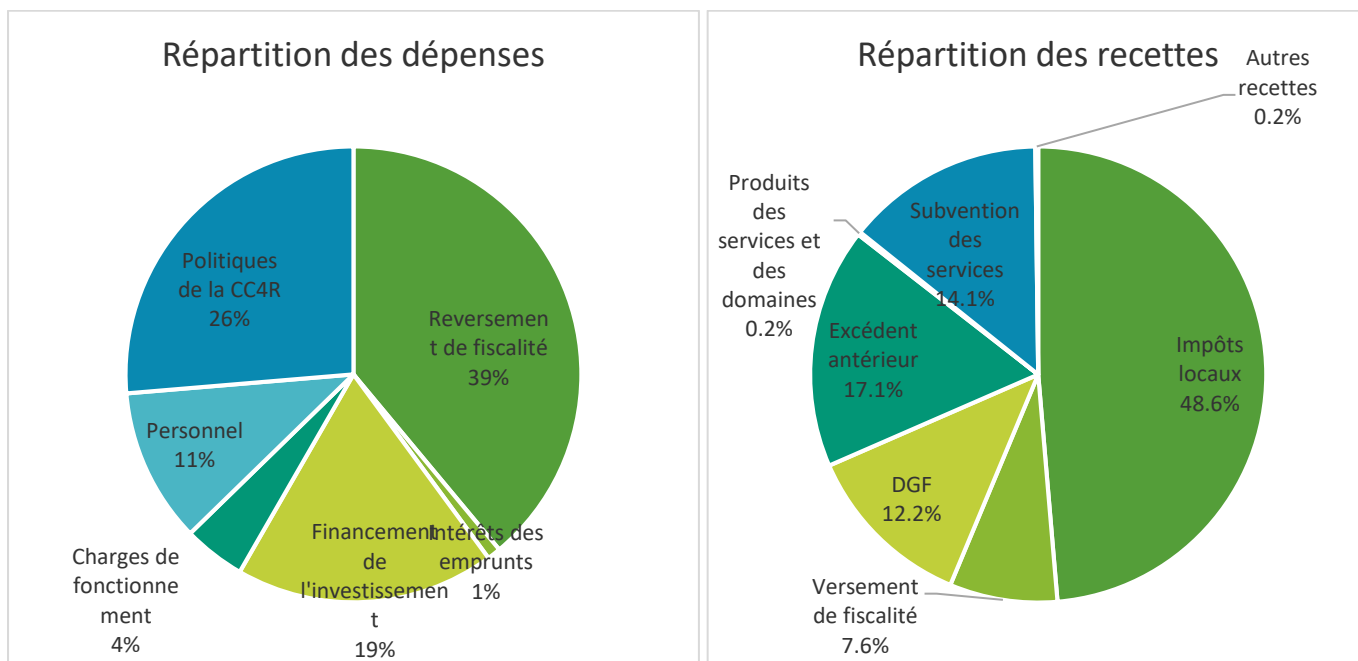
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 504 261.71 € qui correspondent pour :

- 39 % au reversement de la fiscalité au Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et aux communes : premier poste de dépenses de la CC4R. Cela représente un reversement de 80 % des impôts locaux perçus par la CC4R
- 26 % au financement des politiques de la CC4R (subventions aux associations, Très Haut Débit, SCoT, etc.), (à noter que le très haut débit représente environ 500 000 € sur 5 ans sans aucune compensation des communes ou d'impact sur les taux d'imposition des habitants).
- 11 % aux charges de personnel,
- 4 % aux charges de fonctionnement (électricité, assurances, etc.),
- 18 % au financement de l'investissement,
- 1 % aux intérêts des emprunts.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 699 923.61 € qui correspondent pour :

- 48.6 % aux impôts locaux,
- 12.2 % à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- 17.1 % à l'excédent antérieur,
- 14.1 % aux subventions des services (aide de La Poste pour les Agences Postales Intercommunales, aide du Conseil Départemental pour le Transport à la Demande, etc.),
- 7.6 % au versement de fiscalité (attribution de compensation des communes et compensations des exonérations de taxes),
- 0.2 % aux produits des services et des domaines (diverses locations, régie du Transport à la Demande, etc.),
- 0.2 % à d'autres recettes

Le résultat de la section de fonctionnement est de 195 661.90 € qui sera reporté en 2021.



LA FISCALITE

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus en 2020 de manière identique depuis la création de la CC4R et sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes :

- Taxe sur le foncier bâti : 0.1 % (moyenne nationale : 2.10 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 1.09 % (moyenne nationale : 6.95 %)

À noter que le taux de la taxe d'habitation est gelé à compter de 2020.

Concernant les entreprises, le taux de la cotisation des entreprises sera maintenu en 2020 de manière identique depuis la création de la CC4R et est largement inférieur au taux moyen national pour le même type de Communauté de Communes soit à 17.51 % (moyenne nationale : 24.75 %).

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la CC4R. Elle est en diminution constante depuis 2012 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Est 2020	Évolution 2012-2020
626 737 €	623 298 €	604 541 €	560 712 €	521 204 €	493 394 €	462 983 €	455 589€	450 000 €	- 176 737 € soit environ - 22 092 € /an

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les projets d'investissement visent au développement du territoire :

- 696 000 € pour la réalisation de travaux de voirie afin de maintenir un réseau communautaire de qualité
- 140 500 € pour terminer le projet de terrain synthétique qui sera utilisé par les scolaires et les clubs sportifs du territoire
- 162 000 € pour la rénovation de la salle du cinéma : changement des fauteuils, sol,
- 80 000 € pour l'aménagement de carrefour et l'entretien des voies de la Cote Renverse

- 15 000 € pour terminer la rénovation de la voirie et de l'éclairage de ZAE de Savoyeux
- 440 000 € pour le projet de microcrèche de Beaujeu
- 48 000 € pour la réalisation d'une étude visant au développement du Port de Savoyeux
- 40 000 € pour le changement du liner à la piscine de Renaucourt
- 140 000 € pour la mise en place d'une prime à l'installation pour favoriser l'accueil et le maintien des habitants sur le territoire de la CC4R
- 120 000 € pour la mise en place d'aide au développement des entreprises locales.
- 36 700 € pour la création d'hébergements touristiques

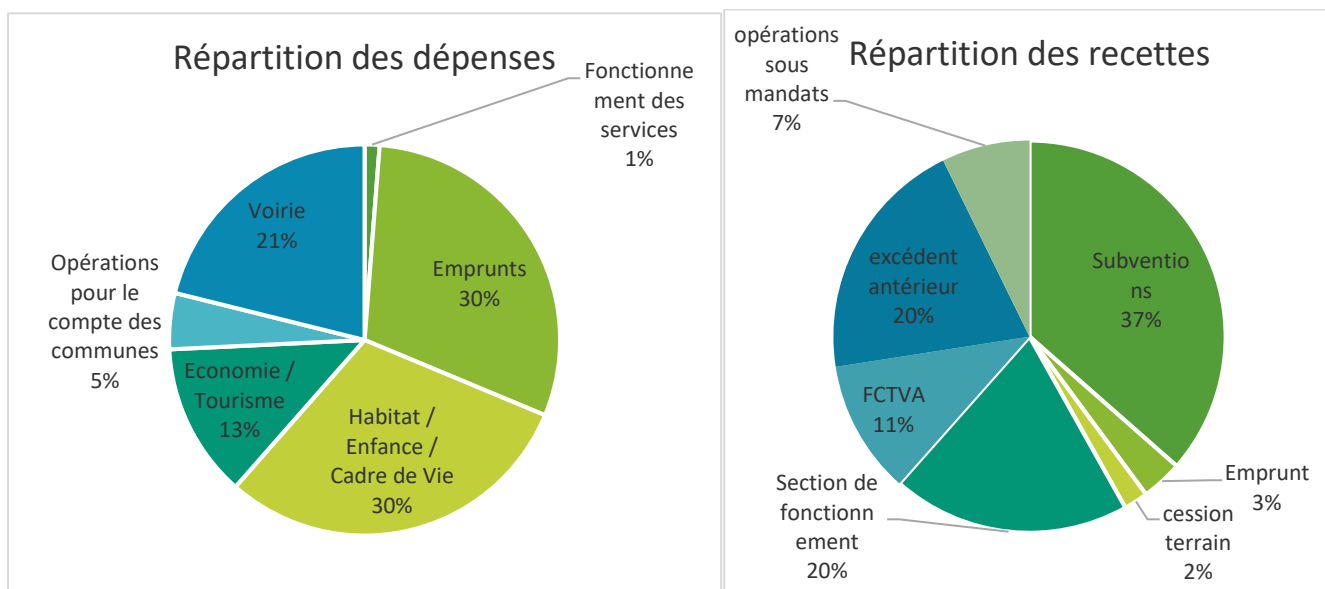
À noter que l'aménagement de la 2^e tranche de la ZAE de Champlitte (environ 700 000 €) s'effectue dans un budget annexe.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 3 294 240.18 € qui correspondent pour :

- 21 % à des travaux de voirie,
- 13 % à des projets dans le domaine de l'économie et du tourisme (extension de la ZAE des Theillières, mise en place d'une politique de soutien et de développement des entreprises, etc.),
- 30 % à de l'investissement pour l'habitat, le cadre de vie et l'enfance
- 5 % pour l'accompagnement des syndicats et communes dans la protection de leur ressource en eau potable et la réalisation de travaux sur les rivières
- 30 % au remboursement du capital des emprunts,
- 1 % à de l'investissement pour le fonctionnement des services.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 3 294 240.18 € qui correspondent pour 20 % au financement par la section de fonctionnement, 36 % aux subventions perçues pour les différents projets, 11 % au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), 3 % à de l'emprunt, 2 % par la cession de terrain au budget annexe, 7% par les opérations sous mandat et 20 % à l'excédent antérieur.

Cette section sera donc à l'équilibre.



BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

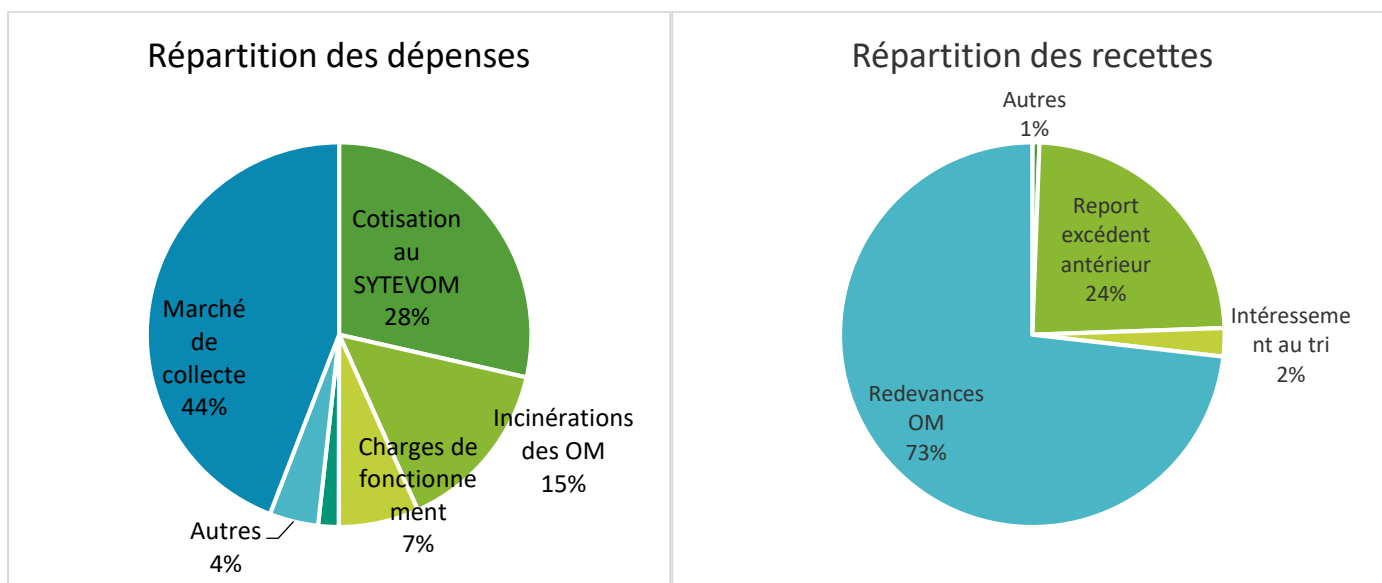
Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 815 617.00 € : les principaux postes de dépenses sont la collecte des ordures ménagères et du tri (44 % des dépenses) et le traitement de ces déchets (cotisation au sytevom pour l'accès aux déchetteries, le tri des déchets recyclables et l'incinération des OM qui représentent 43 % des dépenses). Depuis 2014, le tarif des redevances n'a pas été modifié du fait d'une maîtrise des dépenses.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 027 254.56 € dont 73 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 2 % à la subvention de l'ADEME pour la qualité et la revalorisation du tri, 24 % à l'excédent antérieur reporté, 1 % à d'autres recettes (vente de composteurs et de bacs OM et amortissement de subvention).

Le résultat de 2020 reporté en 2021 serait donc un excédent de 211 637.56 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 10 252.53 € qui correspondent pour 98 % à l'achat de nouveau bac de tri (équipement des nouveaux foyers) et pour 2 % à l'amortissement de la subvention reçue pour la création de la déchetterie de Lavoncourt.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 81 308.95 € qui correspondent pour 82 % à l'excédent antérieur, 16 % à l'amortissement des bacs jaunes, du logiciel, des plateformes PAV et de la déchetterie de Lavoncourt et 2 % au FCTVA.

Le résultat 2020 de la section d'investissement reporté en 2021 serait un excédent de 71 056.42 €.

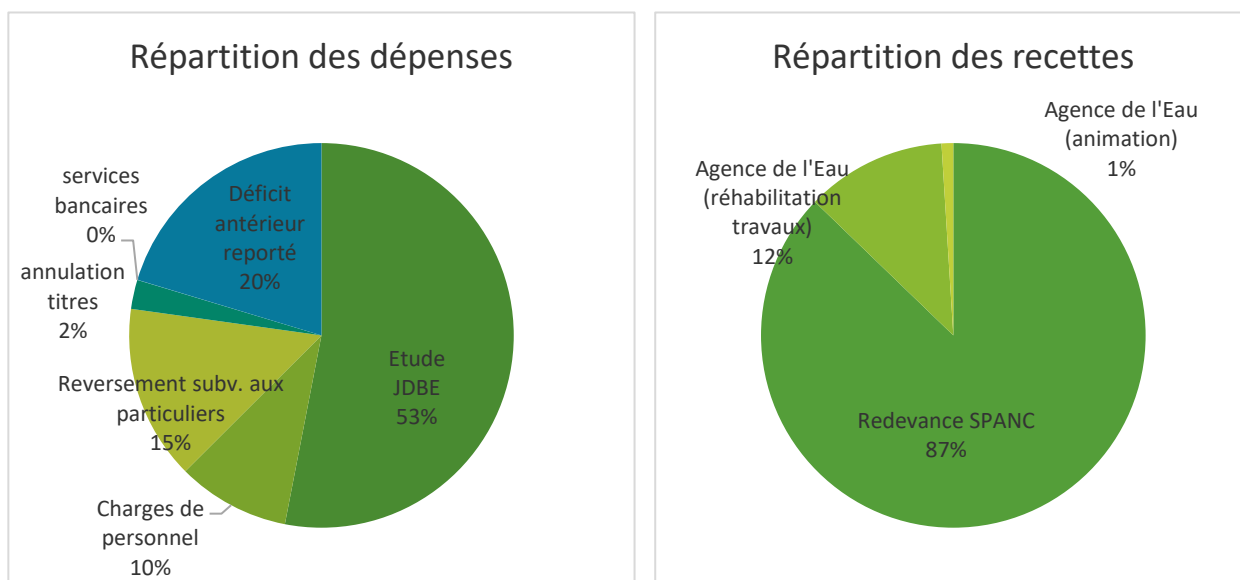
BUDGET ANNEXE DU SPANC

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées au service public d'assainissement non collectif dont la principale mission confiée par la loi est le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 122 527.01 € dont 20 % correspondent au déficit antérieur reporté, 53 % aux frais de réalisation des diagnostics par le Bureau d'études JDDBE, 10 % aux frais de personnels dédiés à ce service, 15% au reversement de subvention de l'agence de l'eau pour la mise aux normes d'installation ANC et 2% aux annulations de titre et frais bancaires (tipi).

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 152 500.00 € dont 87 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 1 % à la subvention de l'agence de l'eau pour l'animation réalisée dans le cadre de la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif et 12 % à la subvention de l'agence de l'eau pour les travaux réalisés dans le cadre de la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif.

Depuis 2019, la CC4R réalise les contrôles de bon fonctionnement de l'intégralité des installations d'assainissement non collectif du territoire. Cette campagne de contrôle se poursuit en 2020. Ainsi, pour la première année depuis 8 ans, le résultat 2020 de la section de fonctionnement reporté en 2021 serait un excédent de 29 972.99 €.



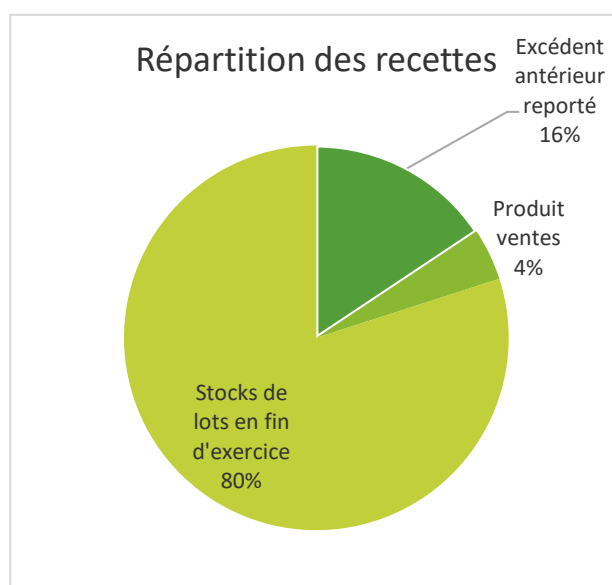
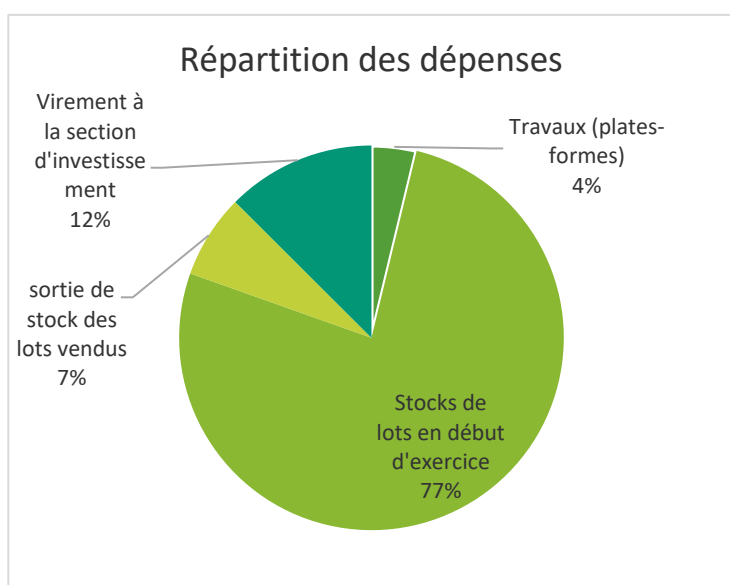
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA COTE RENVERSE (DAMPIERRE SUR SALON)

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de la Côte Renverse à Dampierre sur Salon.

La CC4R a terminé les travaux de la 3^e tranche de cette zone d'activité en 2016, c'est pourquoi la valeur du stock de lots disponibles en fin d'exercice est élevée. Cette valeur diminuera au fur et à mesure des ventes de lots. Ainsi, 2 lots ont été vendus depuis le lancement de la commercialisation de la 3^e tranche.

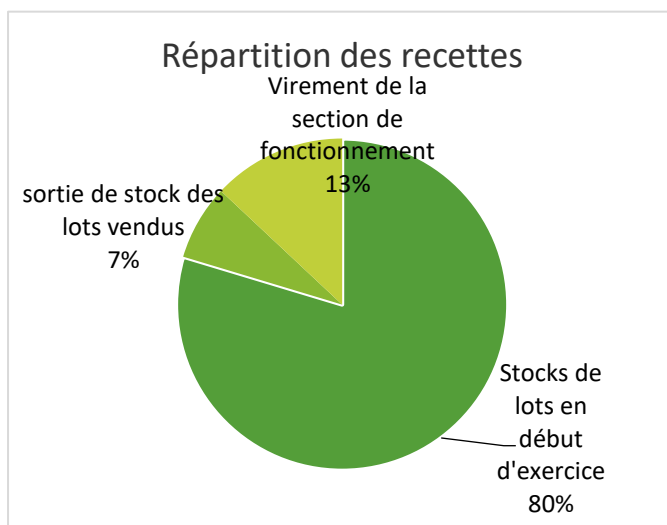
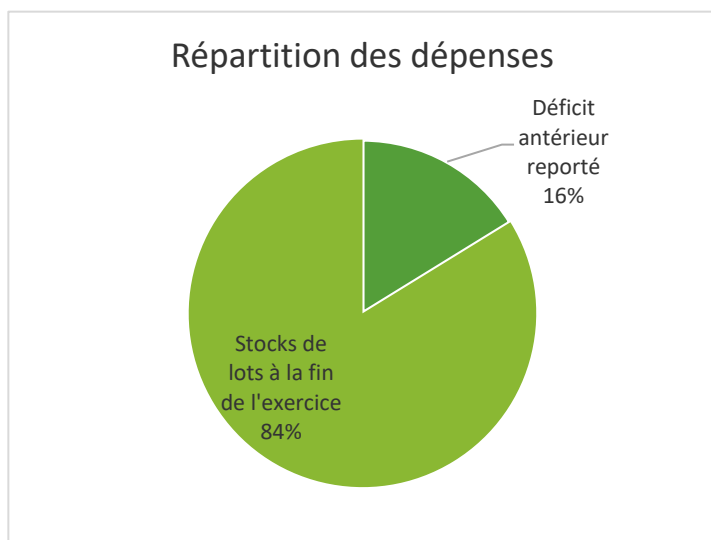
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 397 197.60 €. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 399 495.77 €. Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement à reporter en 2021 serait un excédent de 2 298.17 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 381 291.03 €. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 382 197.60 €. Cette section serait excédentaire de 906.57 €.

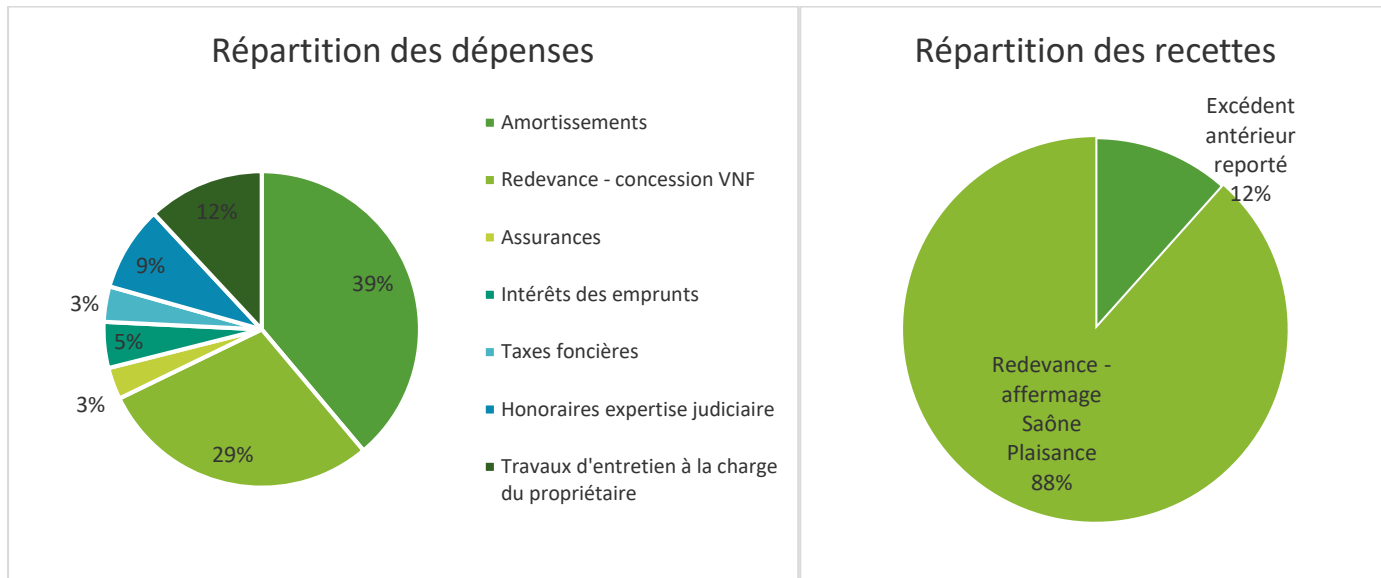


BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAVOYEUX

Le Port est un Service Public à caractère Industriel et Commercial géré en délégation de service public en affermage. Dans ce cadre, la CC4R réalise l'investissement et le délégataire assure l'exploitation de l'équipement. Le fonctionnement de ce service doit être identifié dans un budget annexe. Ainsi ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R.

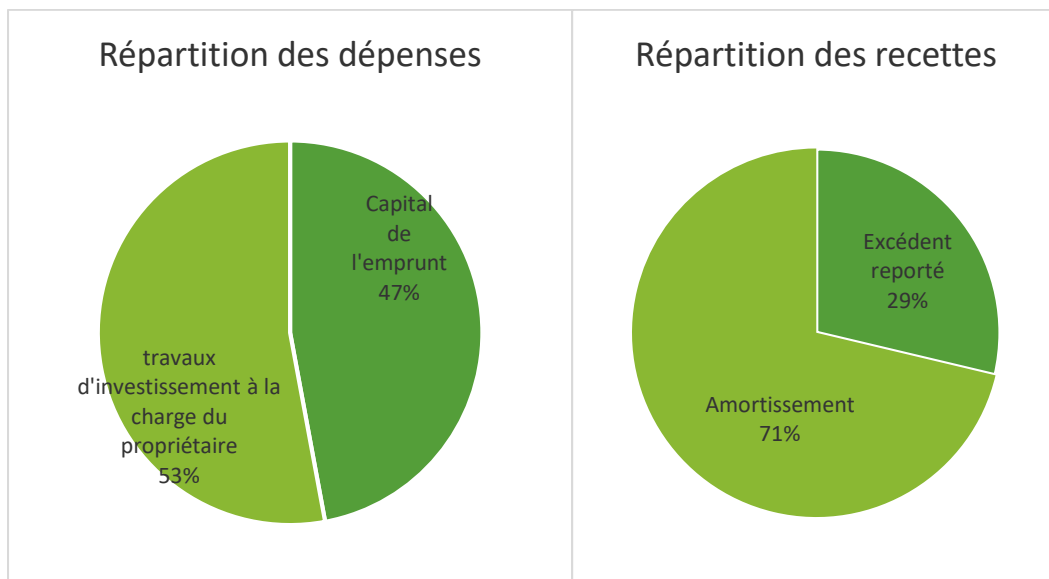
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 55 300 €. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 56 336.68 €. Ce budget serait donc excédentaire de 1036.68 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 30 161.35 €. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 30 161.35 €. Ce budget serait donc à l'équilibre.



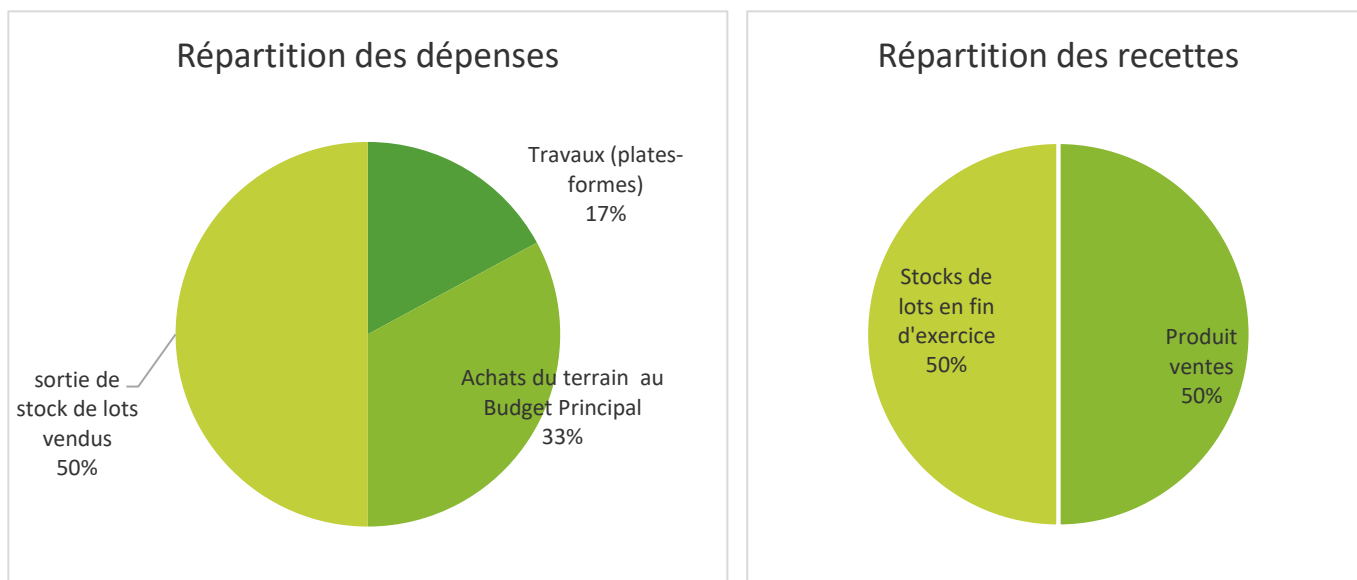
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE SEVEUX

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de Seveux.

Ce budget a été créé suite à la vente des deux derniers lots disponibles dans cette zone d'activité. En effet, les 2 derniers lots de cette zone aménagée dans les années 2000 ont été vendus en 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 143 324.00 €. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 143 324.00 €. Cette section serait donc à l'équilibre.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 71 662.00 €. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 71 662.00 €. Cette section serait donc à l'équilibre. Il s'agit uniquement d'écritures comptables d'ordre.

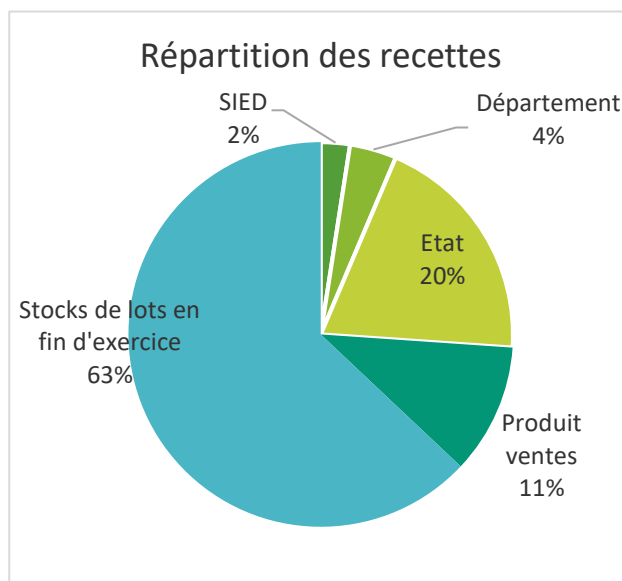
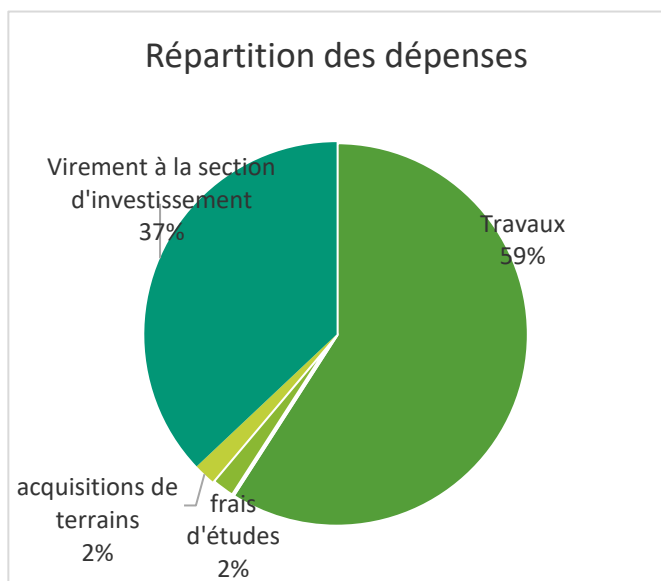
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DES THEILLIERES

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités des Theillières à Champlitte.

Ce budget a été créé afin d'aménager la deuxième tranche de cette zone d'activité, la moitié des lots de la 1^e tranche ayant été vendus entre 2014 et 2017. Cet aménagement permettra la commercialisation d'environ 10 à 20 lots.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 014 990.26 €. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 014 990.26 €. Cette section serait donc à l'équilibre.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 639 140.26 €. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 639 140.26 €. Cette section serait donc à l'équilibre.

